

# COCOLO NEWS



## Edito

### « Elections CoCoLo » En avant la musique !

Le samedi 26 janvier 2012, les élections CoCoLo ont eu lieu dans une dizaine de sociétés de logements en Région de Bruxelles-Capitale.

Félicitations à tous les candidats, élus ou non !

Voilà plusieurs semaines que vous vous mobilisez pour sensibiliser les locataires au travail du CoCoLo. Des difficultés sont sans doute apparues lors de cette campagne, mais le résultat est là ! Certains CoCoLo obtiennent un score plus qu'honorable.

Pour ceux qui s'étonnent d'un taux de participation (votants) moins important, il ne faut pas oublier la météo. Il a neigé le 26 janvier, les trottoirs étaient par endroit très glissants. Certaines personnes, et notamment les plus âgées d'entre nous, ont dû de ce fait être ralenties dans leur élan. Néanmoins, que ceci ne nous empêche pas de faire un examen de conscience : il faudra augmenter un maximum la visibilité du CoCoLo auprès des locataires dans les mois et les années qui viennent. Beaucoup de travail nous attend !

Pour ceux qui ont été élus, le travail démarre. Nouveaux et anciens vont apprendre à travailler ensemble. Tout en donnant une place aux nouveaux délégués, les anciens pourront leur faire profiter des expériences acquises. Les nouveaux amèneront leurs idées originales, leur énergie et leur pratique dans d'autres domaines. Voilà un beau défi !

Vous ne serez pas seuls: dans ces pages nous vous précisons en quoi la FéBUL peut vous aider à gagner ce défi.

Vous y trouverez également les résultats des élections SISF par SISF, les réponses aux questions qui se posent à vous pour la passation des CoCoLo ainsi que les dates des prochaines formations.

Bonne lecture et à très bientôt !

La Fébul.



Nederlandse tekst op aanvraag

## Résultats des élections CoCoLos du 26 janvier 2012

S.I.S.P.	NBRE ELECTEURS (1)	SEUIL de 5 %	Nombre de votants (2)	% de votants (2)
FOYER ANDERLECHTOIS	5384	270	337	6,26%
H.L.S. AUDERGHEM	1233	62	25	2,03%
FLOREAL	869	44	94	10,82%
LE LOGIS	1814	91	129	7,11%
LE FOYER BRUXELLOIS	3978	199	365 (3)	9,18%
LE FOYER LAEKENOIS	4715	236	467	9,90%
LOREBRU	2212	111	155	7,00%
COBRALO	1027	52	147	14,31%
LE HOME FAMILIAL	1280	64	208	16,25%
LE FOYER FORESTOIS	1385	70	70	5,00%
LES VILLAS DE GANSHOREN	1835	92	92	5,00%
LE LOGEMENT MOLENBEEKOIS	5475	274	323	5,90% (4)
LE FOYER ST-GILLOIS	1564	79	171	10,93%
LE FOYER SCHAERBEEKOIS	3681	185	438	11,90%
CONSTR. H.S. WOL-ST-PIERRE	1001	51	157	15,68%
TOTAL	<b>37453</b>	<b>1880</b>	<b>3178</b>	<b>8,49%</b>

(1) Chiffres basés sur les listes des électeurs arrêtées au 30 juillet 2012

(2) Chiffres basés sur les informations communiquées par les observateurs de la S.L.R.B. lors des élections

(3) le chiffre de 365 votants est un chiffre approximatif communiqué par l'observateur de la S.L.R.B.

(4) le % de 5,90 est un % approximatif communiqué par l'observateur de la S.L.R.B.

Beaux résultats dans plusieurs SISP : Le Home Familial Bruxellois ainsi que qu'HS de Woluwé Saint-Pierre, Cobralo, Le foyer Schaerbeekois, le Foyer Saint-Gillois et Floréal dépassent les 10% de participation. A l'exception d'une SISP, toutes les sociétés ont atteint le seuil minimal des 5%. Nous tenons tout particulièrement à féliciter les délégués qui ont vécu la naissance du dispositif en 2004, et qui sont encore là maintenant. Presque 10ans de bons et loyaux services !

## Bon à savoir !

Voici le calendrier des formations pour les délégués. Vous recevrez une invitation pour chacune d'entre elle en temps utiles.

**Le Règlement d'ordre intérieur:** le 11 mars 2013 de 9h30 à 12h30, le 13 mars 2013 de 18h00 à 21h00, le 16 mars 2013 de 10h00 à 13h00.

**Trésorier:** le 23 avril 2013 de 9h30 à 12h30, **Secrétaire:** le 24 avril 2013 de 18h00 à 21h00, **Président:** le 27 avril 2013 de 10h00 à 13h00.

**La relation avec les locataires:** le 28 mai 2013 de 9h30 à 12h30, le 29 mai 2013 de 18h00 à 21h00, le 1<sup>er</sup> juin de 10h00 à 13h00.

**Constituer un dossier pour le CA:** le 10 septembre 2013 de 9h30 à 12h30, le 11 septembre 2013 de 18h00 à 21h00, le 14 septembre de 10h00 à 13h00.

**La relation avec la SISP:** le 19 novembre 2013 de 9h30 à 12h30, le 20 novembre 2013 de 18h00 à 21h00, le 23 novembre de 10h00 à 13h00.

## Quelques infos utiles sur le passage d'un CoCoLo à l'autre

*Lors de la dernière formation destinée aux candidats, nous avons abordé la question de la transition d'un CoCoLo à l'autre. Bien qu'il n'existe aucun texte légal à ce sujet, la SLRB apporte des éclaircissements sur la marche à suivre. En voici le résumé. Pour plus de précisions, la SLRB enverra un document après les élections.*

### 1) Jusqu'à quand le Cocolo actuel est-il en fonction ?

Jusqu'au moment où le nouveau CoCoLo se réunit pour la première fois, c'est-à-dire au plus tard le 26 mars 2013.

### 2) Comment sera-t-on convoqué à la première réunion ?

La convocation et l'introduction de la première réunion doivent être prises en charge par le président du CoCoLo sortant. S'il n'y a pas de CoCoLo sortant, la SISP doit organiser et introduire la première réunion.

### 3) Que doit-on faire à la première réunion ?

Au plus tard le 26 mars 2013, les délégués élus se réunissent et :

- élisent un bureau ;
- désignent les deux membres qui représenteront le CoCoLo au CA de la SISP, ceci avant toute autre décision.

## Bon à savoir !

Les membres du CoCoLo peuvent bien sûr se rencontrer avant le 26 mars, et même plusieurs fois s'ils le souhaitent. Ainsi, si vous souhaitez prendre le temps de vous connaître entre délégués, rien ne vous empêche d'organiser une rencontre de « prise de contact », et ensuite une réunion pour élire le bureau, du moment que cette dernière ait lieu avant le 26 mars. **Attention** : aucune décision ne peut être prise avant l'élection du bureau.

### 4) Que devient le matériel acheté par le Cocolo précédent ?

- S'il n'y a pas de nouveau CoCoLo qui remplace l'ancien, le matériel doit être rendu à la Région, c'est-à-dire la SLRB.
- S'il y a un nouveau CoCoLo, il reprend le matériel et le local qu'utilisait l'ancien. L'idéal est de réaliser un inventaire pour que cette transition se fasse en toute transparence.
- S'il n'y a pas de CoCoLo sortant, le nouveau CoCoLo doit s'adresser à la SISP pour le local, et à la SLRB pour le budget.

### 5) Que deviennent les différents abonnements (Sibelga, téléphone, Internet) pris par le CoCoLo précédent ?

La transition se fait par simple demande au fournisseur et est signée par l'ancien et le nouveau « responsables ». Cependant, le nouveau CoCoLo peut résilier un abonnement s'il le souhaite. Le coût de la résiliation peut être pris en compte par le budget du CoCoLo.

## **6) Comment se passe la transition du compte bancaire ?**

Il existe deux possibilités :

- La plus simple : le CoCoLo garde le même compte et les trésoriers font un transfert de signatures à la banque. Dans ce cas, le trésorier du CoCoLo sortant clôture les comptes qui sont envoyés à la SLRB. Le solde financier du CoCoLo sortant reste sur le compte et sera pris en compte dans le calcul budgétaire du nouveau CoCoLo. La responsabilité de l'ancien trésorier reste entière jusqu'au moment où les 2 trésoriers ont été à la banque pour formaliser le transfert de signature.
- Si cet arrangement est impossible, le trésorier du CoCoLo sortant verse le solde à la SLRB et clôture les comptes. Le nouveau trésorier ouvre un nouveau compte et le nouveau CoCoLo demande un budget à SLRB.

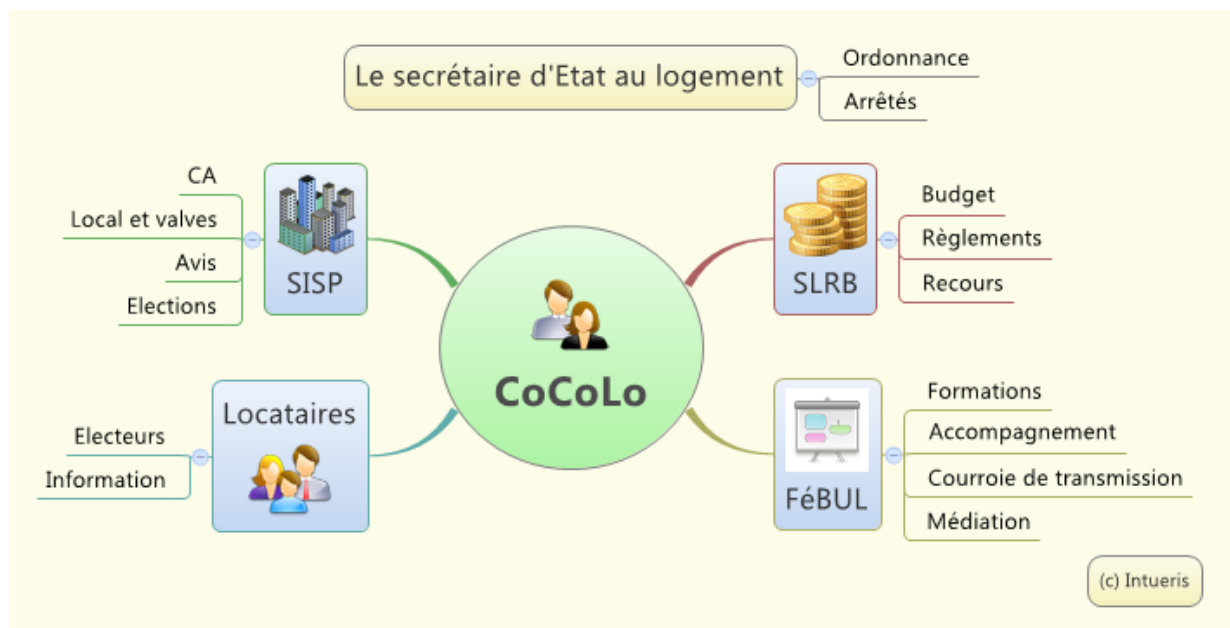
## **Que pouvez-vous attendre de la FéBUL ?**

***Depuis plus de 10 ans, la FéBUL mène une mission d'information, de formation, d'accompagnement et de médiation auprès des membres élus des CoCoLo.***

La Fébul est l'un des organismes mandatés par la SLRB (Société du Logement de la Région de Bruxelles Capitale) pour accompagner et former les CoCoLo. Voici quelques explications plus précises sur le rôle de l'un et de l'autre.

- La SLRB édicte les règles sur base des arrêtés et de l'Ordonnance qui concernent les CoCoLos.
- La SLRB établit le ROI et les règles en matière de budget. Elle en assure le contrôle.
- Lors de problèmes ou de gros dysfonctionnements, la SLRB reçoit et traite les plaintes.
- La FéBUL est une Asbl mandatée par la SLRB pour former et soutenir les CoCoLos. Cela signifie qu'elle aide les CoCoLos à comprendre les règles et à fonctionner de la manière la plus positive et efficace possible.
- En cas de problèmes, la FéBUL peut conseiller et soutenir un CoCoLo. Si un CoCoLo désire une médiation, il doit en faire la demande officielle à la SLRB.
- Lors de l'accompagnement des CoCoLos, la FéBUL recueille les difficultés rencontrées par les délégués, en fait une analyse, transmise à la Région.

**Schéma des rôles du CoCoLo, de la FéBUL, des locataires, de la SISF et de la SLRB**



### La FéBUL et les CoCoLos. En résumé, la FéBUL :

- organise des formations techniques (ex. le calcul des charge) ou sur des thèmes orientés sur le travail du CoCoLo: la gestion d'une réunion, émettre un avis, communiquer avec les locataires, etc. ;
- organise des moments d'échanges d'expériences entre CoCoLos ;
- rédige des newsletters d'informations ;
- diffuse des documents utiles entre CoCoLos ;
- peut organiser une médiation en cas de problèmes ;
- visite les CoCoLos à l'occasion d'une réunion ;
- répond aux demandes d'informations ou de conseils des délégués CoCoLo.